

MOBILISATION FUTUR CONTRAT ETAT-ONF : retrait des mesures inacceptables pour les communes

La FNCOFOR a rédigé une motion face aux annonces récentes du gouvernement concernant la contribution supplémentaire demandée aux collectivités et la réduction des effectifs de l'ONF (près de 500 postes en 5 ans). Cette motion (que vous retrouverez [ici](#)) a été présentée lors de l'Assemblée générale des Communes forestières d'Alsace le 3 juillet dernier. Nous demandons à toutes les collectivités à se mobiliser en votant cette motion.

CLIMESSENCE : vous aider dans le choix des essences forestières en contexte changeant

Le réseau RMT AFORCE a développé un nouvel outil CLIMESSENCES qui sera ouvert aux professionnels de la filière forêt-bois, aux propriétaires forestiers ainsi qu'au grand public à partir du 1^{er} juillet 2021. Son objectif est d'aider le forestier à anticiper l'évolution du climat, son impact sur la forêt et de lui donner des informations pour prendre les bonnes décisions en matière de choix forestiers. Un webinaire tout public a été organisé par le RMT AFORCE le 5 juillet à 17h45 pour présenter cet outil.

Retrouvez [ici](#) plus d'informations.

EQUILIBRE FORÊT GIBIER : testez vos connaissances

En 2019, les Communes forestières ont élaboré le guide « Gibier et Territoires » afin d'informer et d'accompagner les élus sur toutes les thématiques en lien avec l'équilibre forêt-gibier. Dans la continuité de ce projet, le réseau des Associations Communes forestières du Grand Est poursuit ses actions sur la problématique du rétablissement-maintien de l'équilibre forêt-gibier et vous propose des quiz pour tester vos connaissances. Chaque quiz correspond à un chapitre du guide « Gibier et Territoires » dans lequel vous retrouverez l'ensemble des réponses détaillées.

Retrouvez le guide [ici](#) et le quiz sur le premier chapitre [ici](#).

MARCHÉ DU BOIS

L'Office National des Forêts publie sa sixième lettre de conjoncture sur le marché du bois. Dans cette édition, en plus de la situation du marché du bois en France, un zoom est fait sur les grands mouvements internationaux de bois, notamment sur la hausse de la demande internationale en bois de sciage résineux.

Retrouvez la note de conjoncture [ici](#).

DANS 1000 COMMUNES, LA FORÊT FAIT ÉCOLE : rentrée scolaire 2021

Le réseau des Communes forestières du Grand Est poursuit le déploiement du programme national "Dans 1000 communes, la forêt fait école" qui vise à sensibiliser les jeunes générations aux problématiques forestières par une implication citoyenne dans la gestion d'une parcelle de forêt communale. En début d'année 2021, le programme a été initié sur deux communes pilotes. A la rentrée scolaire de septembre 2021, de nouvelles forêts pédagogiques dont les actions ont déjà été programmées seront créées dans une quinzaine de communes du Grand Est. Si ce programme vous intéresse et afin de préparer la rentrée 2022, nous vous accompagnons dans la construction du binôme élu-enseignant et construisons collectivement les futurs programmes d'action des forêts pédagogiques en réseaux départementaux.

Retrouvez plus d'information sur le programme [ici](#).

APPEL A PROJETS

APPEL A PROJET	LIMITE DEPOT	DESCRIPTIF
Services de base en milieu rural	30 septembre 2021	Aide de 70 % pour les projets permettant de développer des services à la population en zone rurale (infrastructures et équipements, modernisation...)
Achats écoresponsables	Septembre et Novembre 2021	Organisation d'ateliers d'échanges pour favoriser l'insertion de clauses environnementales dans les marchés publics des collectivités

FEUX DE FORÊT

En 2019, 15 000 hectares de forêt ont brûlé, soit environ 1 fois et demie la superficie de Paris ou 21 000 stades de football. La moitié de ces feux était due à une imprudence et aurait pu être évitée grâce à quelques gestes simples de prévention et de protection. Retrouvez la [campagne de communication ici](#) pour diffuser largement ces bons comportements.

DOCUMENTS RESSOURCES : aides aux décisions en commune

Pour vous accompagner tout au long de votre mandat dans la gestion de votre forêt communale, une page de notre site internet est [une foire aux questions](#) reprenant l'essentiel des questions que vous nous avez posées sur de nombreux thèmes.

ZOOM SUR LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE

La chenille processionnaire du chêne est une espèce endémique faisant partie de l'écosystème forestier. Cependant depuis quelques années les populations de chenilles ont explosé. Le Grand Est est, en effet, concerné par des foyers importants de chenilles processionnaires.



QUEL EST LE CYCLE DE VIE DE LA CHENILLE ?

Les papillons se reproduisent en été (fin juillet-début août) et pondent leurs œufs sur les rameaux des chênes. Les chenilles éclosent au printemps (fin avril-début mai) au moment du débourrement des chênes et se nourrissent de leurs feuilles la nuit. Pendant la journée, elles se rassemblent sur les troncs et branches maîtresses pour confectionner un tissage dans lequel elles s'abritent et qu'elles abandonnent après chaque mue. En été, à la fin de la cinquième mue, les chenilles tissent un nid plus résistant qui contient les tissages individuels renfermant les chrysalides. Les papillons apparaissent quarante jours plus tard et débutent un nouveau cycle.

COMMENT S'EN PROTÉGER ?

Du mois de mai au mois de juillet les chenilles libèrent dans l'air des poils urticants très allergènes pouvant provoquer des atteintes cutanées (démangeaisons pouvant mettre jusqu'à deux semaines à disparaître, œdèmes...), des atteintes oculaires (glaucome, cataracte...) ou encore des atteintes respiratoires (crise d'asthme...). Ces soies urticantes sont disséminées par le vent pendant tout l'été. En cas de pullulations dans les secteurs forestiers : s'équiper de manches longues, d'un pantalon et de chaussures montantes et éviter de rentrer dans les massifs forestiers par fortes chaleurs et vents soutenus.

QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE LUTTE ?

1. Le piégeage des papillons : pièges à phéromone de synthèse pour attirer les papillons mâles pendant leur période de vol, réduisant les accouplements.
2. La gestion paysagère et sylvicole : amélioration de la biodiversité des peuplements en privilégiant le mélange d'essences afin de réduire le nombre et l'accessibilité des arbres hôtes.
3. La lutte mécanique : prélèvement et destruction manuelle des nids (utilisation d'équipements de protection indispensable).
4. La pose de nichoirs : installation de mésanges au sein des sites infestés.
5. La lutte combinée : combinaison dans le temps des moyens de lutte préalablement cités en fonction du cycle biologique de la chenille.

*Pour information : la lutte microbiologique avec l'application sur les chênes infestés d'une préparation microbiologique contenant la bactérie *Bacillus thuringiensis* est un usage spécifique soumis à réglementation, interdit en forêt.*

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS ?

- Guide technique élaboré en avril 2020 par l'INRAE et l'ONF « La processionnaire du chêne : mieux la connaître pour mieux s'en protéger » ([disponible ici](#)) : le cycle de vie de la chenille, les risques sanitaires et les bons gestes à avoir, des fiches techniques de lutte, les ennemis naturels de la chenille.
- Documents d'aide à la décision pour la gestion des chenilles désolatrices en forêt ([disponibles ici](#)).
- Application mobile gratuite AGIIR - Alerter et Gérer les Insectes Invasifs et/ou Ravageurs ([disponible ici](#)).